

Passé sanitaire en entreprises : réunion à 11 heures autour d'Elisabeth Borne

« Bientôt un passe sanitaire obligatoire sur le lieu de travail », titre **Le Figaro**, dévoilant que l'Élysée aurait déjà tranché et le président aurait décidé d'étendre le passe sanitaire à toutes les entreprises, comme c'est le cas en Allemagne et en Italie. Le principe serait donc celui d'une « homogénéisation des règles entre secteurs, non pas simplement en entreprise mais sur le lieu de travail quel qu'il soit, public ou privé », indique une source proche du dossier. Et la concertation d'aujourd'hui avec les partenaires sociaux ne serait qu'une « réunion de tuyauterie » pour fixer « les modalités pratiques ». Pour les pouvoirs publics comme pour le patronat, la priorité absolue est de tout faire pour éviter un reconfinement dont l'économie ne se relèverait pas. Mais les nouvelles règles ne doivent pas se transformer en usine à gaz inapplicable sur le terrain. « Pour les salariés non vaccinés mais qui ont juste un test, faudra-t-il les contrôler tous les jours et embaucher des vigiles pour cela ? », s'interroge Geoffroy Roux de Bézieux (Medef) qui plaide pour une levée des sanctions à l'encontre des chefs d'entreprises. « La vaccination reste un choix personnel et l'entreprise ne doit pas en être victime », conforte François Asselin (CPME). Outre l'épineux sujet du contrôle, reste à décider de la place des collaborateurs qui n'ont pas de passe sanitaire. « Cela risque de recréer un clivage cols blancs, cols-bleus », souligne le patron du Medef. « En attendant, ce sont les petits copains qui font le travail, ce n'est pas juste pour les autres », souligne François Asselin. « On ne peut pas appliquer les mêmes règles uniformément à une PME et à une tour de 1 000 personnes à la Défense », analyse Benoît Serre (ANDRH). « Pour les antivax, une mesure excessive et liberticide », titre **Le Figaro**, qui donne la parole à tous ceux qui s'y opposent. (Le Figaro, p.5)